

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Saint-Pierre, le 27 février 2018

**Lancement, à Saint-Pierre et Miquelon de l'appel à projets
« Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer »**

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) lance un nouveau programme, dans l'ensemble des Outre-mer, de soutien en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. L'État se mobilise aux côtés de l'AFB pour assurer le déploiement local de ce programme, en vue de soutenir et de renforcer les acteurs et réseaux d'acteurs saint-pierrais et miquelonnais mobilisés en faveur de la biodiversité.

-- Soutenir les acteurs déjà impliqués et faire émerger de nouvelles initiatives --

Un nombre important d'aires protégées, terrestres et marines, contribuent déjà à mieux connaître et gérer les espaces les plus sensibles des territoires ultra-marins. Pour autant, les nombreux acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité ne bénéficient pas toujours d'un appui, technique ou financier, à la hauteur des enjeux.

Face à ce constat, et dans le cadre de ses missions, l'AFB lance un appel à projets dans l'ensemble des territoires ultra-marins, pour favoriser l'émergence et le soutien à de nombreuses initiatives répondant aux priorités d'action locales, et pour renforcer les acteurs, réseaux d'acteurs et organisations, porteurs de projets. Les porteurs de projets disposent de deux mois, jusqu'au 27 avril 2018, pour déposer leur dossier de candidature, en vue de formaliser un partenariat avec l'AFB, si leur projet est lauréat. Une seconde session de dépôt des dossiers de candidature est programmée durant l'été.

-- Un ancrage au plus près des territoires --

Pour ancrer l'appel à projets au plus près des spécificités et des acteurs de chaque territoire, l'animation locale du programme est confiée par l'AFB à des « relais locaux », constitués soit des antennes de l'AFB dans le Pacifique, soit de structures partenaires : parcs nationaux ou services de l'Etat. Dans les DOM, les DEAL viennent en appui au programme. Par ailleurs, des comités locaux consultatifs sont mobilisés pour procéder à la phase de pré-sélection technique des projets.

A Saint-Pierre et Miquelon, la DTAM, service de l'État auprès du Préfet, joue le rôle de relais local pour le déploiement du programme.

Des micro-projets pourront également être soutenus, notamment pour les gestionnaires d'espaces naturels dans la continuité du programme Te Me Um.



Photos : DTAM 975



-- Cinq objectifs pour préserver et reconquérir la biodiversité --

L'appel à projets s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- 1/ Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques
- 2/ Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique, et leurs habitats
- 3/ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles
- 4/ Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation de la nature
- 5/ Renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces naturels

L'appel à projets, en bref :

- **Territoires concernés** : ensemble des Outre-mer français
- **Montant global** : 4 millions d'euros, en deux sessions de dépôt des candidatures
- **Champ** : reconquête de la biodiversité terrestre, aquatique et marine (hors programmes de recherche)
- **Bénéficiaires** : acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels, hors personne physique et services de l'État.
- **Montant de l'aide de l'AFB par projet** : de 1 000 € à 300 000 €
- **Taux d'aide** : jusqu'à 80 % des dépenses éligibles dans le cas général (jusqu'à 100 % pour les associations)
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 27 avril (session 1) puis 1^{er} septembre 2018 (session 2)

>> Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr/

Les îles de Saint-Pierre et Miquelon, abritent un panel très large de milieux naturels remarquables sur seulement 242 km², tels que : **des zones humides, des tourbières, des étangs et cours d'eau, une forêt boréale, unique en France, des mornes et landes, etc.** En mer, la richesse de la biodiversité locale se traduit par une fréquentation exceptionnelle des eaux par des mammifères marins, avec plus de 20 espèces répertoriées et de très nombreuses observations réalisées tous les ans. **Le territoire compte également la plus grande colonie d'oiseaux marins de France : 20 000 individus de macareux moine, 20 000 individus de Guillemots de Troïl, 5 000 individus de pingouins torda, des mouettes tridactyles, des sternes, des puffins, des pétrels océanites, etc.** Il abrite plus de **700 espèces indigènes, de faune et de flore**, vivant dans des milieux sensibles, peu compétitifs et facilement altérés. La biodiversité de Saint-Pierre et Miquelon est riche mais particulièrement fragile.

À propos de la DTAM – Service Agriculture, Alimentation, Eau et Biodiversité

Sous l'autorité du Préfet de Saint-Pierre et Miquelon, la Direction des territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) est notamment en charge des sujets relatifs à la biodiversité, au sein du Service Agriculture, Alimentation, Eau et Biodiversité (SAAEB). Son rôle est d'assurer la conservation des milieux et des espèces. Pour cela, elle soutient et accompagne les partenaires locaux investis dans les actions de préservation et de reconquête de la biodiversité : collectivité territoriale, communes de Saint-Pierre et de Miquelon, établissements publics, associations...

La DTAM apporte également sa force vive sur des actions de terrain nécessitant main d'œuvre et logistique, dans la mesure du possible. Elle met en œuvre la coopération et le réseautage pour assurer des missions d'expertise scientifique et de compagnonnage dans les pratiques. La DTAM participe à la diffusion des connaissances et à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur les sujets de biodiversité, autant sur le volet terrestre, que marin.

À propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'AFB, établissement public administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire, exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. L'agence est actuellement présente dans les Outre-Mer avec trois parcs naturels marins, Mayotte, Glorieuses et Martinique, des antennes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et dans les cinq départements d'Outre-mer avec les services de police de l'environnement, mutualisés avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

www.afbiodiversite.fr



@AFbiodiversité

Contacts presse :

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Service Agriculture, Alimentation Eau et Biodiversité

Carole Coquio | 05 08 41 12 24 | aapoutremer@equipement-agriculture.gouv.fr